

interlignes

BULLETIN DE LA FÉDÉRATION NATIONALE DES CMR

édito

La refondation de l'école, inscrite au titre des priorités du Président de la République, connaît au terme d'un processus de concertation et de consultation de plusieurs mois ses premiers actes : la présentation du projet de loi en Conseil des ministres le 23 janvier, et surtout la parution quelques jours plus tard du décret relatif à la réorganisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires.

Le projet de loi viendra devant l'Assemblée nationale en mars.

Le décret quant à lui est exécutoire, et a vocation à être appliqué, sauf dérogation, dès la rentrée prochaine.

Cette perspective, bien qu'annoncée, a suscité des réactions mitigées de la part des divers acteurs éducatifs.

Elle ouvre certes pour les mois à venir une zone de turbulences, à laquelle les CMR n'échapperont pas : il va nous revenir de modifier l'emploi du temps et les circuits d'intervention de tout ou partie de nos 280 musiciens intervenants, en fonction des choix de calendrier qu'adoptera chacune des quelques 500 collectivités territoriales qui les accueillent au sein de leur(s) école(s)...

Vaste entreprise, pour laquelle l'ensemble de nos équipes, musiciens, coordinateurs territoriaux, associations départementales et siège fédéral se mobilise, et s'organise, progressivement.

La tâche est ardue, mais l'objectif est légitime et porteur, et nous nous attacherons, dans le domaine de l'enseignement musical et de l'éducation artistique qui est le nôtre, à contribuer à la réussite des ambitions que porte la refondation : « Une école juste pour tous, et exigeante pour chacun ».

Partenaire de longue date des collectivités territoriales, la Fédération nationale des CMR entend consolider les collaborations en cours dans le cadre scolaire, et par ailleurs offrir son expertise et ses savoir-faire pour les accompagner dans la mise en œuvre de la réforme, depuis la conception d'activités pédagogiques complémentaires, jusqu'à la construction concertée des Projets éducatifs territoriaux inscrits dans le projet de loi.

Nous nous trouvons au tout début d'un ambitieux projet de refondation de l'école, de nécessaire remédiation aux inégalités qui se sont installées, qui appellera de multiples développements et demandera une inscription certaine dans le temps : une belle occasion de reconnaître et d'articuler les complémentarités éducatives, au bénéfice des enfants et des jeunes de notre pays.

Puisse l'ensemble des acteurs éducatifs s'en saisir pour initier de nouveaux modes de collaboration, et contribuer au succès de ce qui ne constitue qu'une première étape...

Sylvie Bessenay,

Directrice de la Fédération nationale des CMR

sommaire

la fédération

RÉFORME

ÉDUCATION ARTISTIQUE
ET CULTURELLE

PROJETS

DANS LES TERRITOIRES CMR

PAGES 2 - 3

dossier

UN OPÉRA POUR

ET AVEC DES ENFANTS

PAGES 4 - 7

plus d'info sur...

DU CÔTÉ DES ASSOCIATIONS

SITE WEB DU CAPE

RÉSEAU MUSIQUE & HANDICAP

AGENDA DE LA FÉDÉRATION

PAGE 8

Extraits de la contribution des CMR à la consultation nationale du ministère de la Culture

[...] L'accès à l'art et à la culture demeure chose mal partagée en France, alors même que la musique, les arts visuels et l'histoire des arts font partie du socle commun des enseignements obligatoires, dans le primaire et au collège.

À l'évidence se pose la question de la place de ces enseignements au sein des programmes, de leur organisation et de leur adaptation aux résultats attendus, comme aussi de leur rôle dans le cursus des élèves.

Faiblement dotées en temps d'enseignement, les disciplines artistiques et culturelles pâtissent d'un statut de disciplines mineures dans la hiérarchie des programmes scolaires.

Dans un monde marqué par la prévalence de l'évaluation, elles ne comptent pour rien dans l'appréciation des acquisitions de compétences des élèves. Optionnelles au lycée, elles ne constituent pas un choix possible dans tous les établissements, et s'ajoutant à des programmes chargés pour des élèves investis dans la course au diplôme, elles ne s'ouvrent en vérité qu'à ceux d'entre eux qui bénéficient d'un enseignement artistique... en dehors de leur établissement scolaire.

Réhabiliter la place des enseignements artistiques à l'école semble bien le préalable nécessaire à la mise en œuvre d'une stratégie d'accès à l'art et à la culture pour tous les jeunes, rien de solide ne pouvant être bâti sur un socle déqualifié.

Enseignants et intervenants extérieurs : un tandem à favoriser

Dans le primaire, ces enseignements sont confiés à des enseignants généralistes. Sauf parcours personnel particulier, ni leur scolarité ni leur formation initiale ne leur ont procuré une maîtrise des disciplines

artistiques, telle qu'ils en disposent dans les matières réputées fondamentales.

L'enseignant reste maître de ces disciplines même lorsqu'il peut bénéficier d'intervenants extérieurs. Mais il n'est pas davantage préparé à cette collaboration, à l'élaboration en commun d'un projet...

La création des ESPE permet d'envisager la formation des futurs enseignants à la nécessaire dimension collaborative des enseignements artistiques, [...] en privilégiant les mises en situation : élaboration d'un projet musical avec un musicien intervenant, participation à une classe de découverte musicale, initiation de collaborations avec un service éducatif de musée...

Les CFMI forment les musiciens intervenants au partenariat avec les enseignants : des temps de formation communs entre ces futurs professionnels pourraient être organisés.

Par ailleurs, au titre d'un plan de formation professionnelle continue, des actions de même nature devraient être régulièrement proposées aux enseignants en poste : mieux familiarisés avec le monde des arts et du patrimoine, avec son fonctionnement et avec ses codes, ils en seraient réellement les premiers médiateurs auprès de leurs élèves.

Inscrire l'éducation artistique dans la durée : les artistes pédagogues

Tout apprentissage demande du temps. Pas plus que le calcul ou l'orthographe, la musique ne s'acquiert en douze séances.

Mis en place conjointement dans les années quatre-vingt par les ministères de la Culture et de l'Éducation nationale par la création des CFMI, le métier de musicien intervenant se définit comme associé à l'école, apportant l'expertise d'un artiste pédagogue pour un enseignement vivant de la musique.

Il n'a pas d'équivalent dans les autres disciplines artistiques.

Moins de trente ans après qu'ils l'ont institué, ce jeune métier connaît bien des vicissitudes auprès de ses promoteurs : régulièrement oublié par le ministère de la Culture, qui semble ne retenir que sa dimension de pédagogue lorsqu'il agit dans le domaine de l'éducation artistique, il peut en revanche être considéré exclusivement dans sa dimension d'artiste par certaines autorités académiques. On attendra alors de lui la formulation d'un projet de format « classe à PAC », ponctuel, et très limité dans son temps de réalisation. Qu'elles les emploient directement ou les mettent à disposition des écoles au titre d'un partenariat avec une association employeuse, comme les CMR, les collectivités territoriales sont les prescripteurs et les uniques financeurs des musiciens intervenants, dont elles mesurent la valeur ajoutée pour l'éducation artistique des enfants, et le rôle moteur pour le montage de projets sur leur territoire. Or elles peuvent se trouver confrontées à une surenchère de procédures dissuasives de la part de certaines académies :

Il est aujourd'hui nécessaire de rappeler que le musicien intervenant est un artiste associé à l'école, sans limitation a priori de la durée de son intervention, et que l'obtention du DUMI porte agrément à intervenir dans les établissements scolaires, sans qu'il soit besoin d'en réitérer la demande chaque année. [...]

Les schémas départementaux de développement des enseignements artistiques devraient être plus systématiquement attentifs au réseau de musiciens intervenants, tous statuts confondus (agent territorial ou salarié d'une association) et soutenir le développement de leur présence au sein des territoires non desservis : petites communes rurales, par exemple, dotées d'une seule école, où le temps de déplacement peut s'avérer plus important que le temps d'intervention pour le musicien.

Prendre en compte l'intégralité des temps de vie de l'enfant, favoriser une approche territoriale et partenariale de l'éducation artistique et culturelle

La vie de l'enfant est séquencée selon des temps gérés par diverses autorités : l'école, l'offre d'activités péri et extra scolaire, la famille.

Les projets éducatifs locaux constituent un cadre formalisé au sein duquel les

divers acteurs éducatifs conviennent d'objectifs communs pour exercer leurs missions et responsabilités de manière conjointe, cohérente et coordonnée.

Dans les communes où ce processus exigeant et complexe ne peut actuellement être initié, l'élaboration des projets d'école pourrait s'ouvrir à une concertation avec les autres acteurs éducatifs du territoire, afin d'organiser la synergie et la cohérence de leurs interventions. [...]

Enfin, outre les inégalités économiques et sociales des familles, il subsiste et s'additionne parfois une inégalité des territoires au regard des ressources financières, artistiques et culturelles dont ils disposent.

Co-construits et articulés sur leur territoire, les parcours d'éducation artistique proposés aux enfants et aux jeunes devraient intégrer une aide à la mobilité : soutenir les classes de découverte et les séjours de vacances artistiques.

PROJETS DANS LES TERRITOIRES CMR

Classe artistique avec des « Bouts de Cartoon » Loiret (45)

Pour l'année 2012/2013, les élèves de CE2 de l'école élémentaire d'Ascoux participent à une classe artistique en lien avec le projet de l'école, à savoir l'environnement.

Coordonné par Michèle Auton, musicienne intervenante CMR et Clarisse Champagne, enseignante, ce projet est construit en partenariat avec des lieux et associations culturelles qui permettent aux artistes de venir à la rencontre des élèves.

En complément des interventions musicales proposées chaque semaine tout au long de l'année, composées d'ateliers musicaux autour de la nature et de sa transformation, plusieurs sorties et activités sont au rendez-vous.

Ainsi, le 12 novembre dernier, les élèves ont pu découvrir, en présence des intervenants, la Fabuloserie, située à Dicy dans l'Yonne.

« Lieu de l'imaginaire, de l'enfance retrouvée ou jamais perdue », la Fabuloserie abrite la collection d'« art hors les normes » réalisée par Alain Bour-

bonnais depuis 1983 à travers un parcours entre maisons, greniers et parcs. Ce lieu nous emmène à la découverte d'œuvres extraordinaires fabriquées avec des objets de récupération. Les créateurs, qui ne sortent pas des écoles d'art mais plutôt des champs et des usines, apportent leur part de rêve en racontant simplement leur quotidien à travers des objets insolites comme le manège de Petit Pierre.



Cette visite avait pour objectif, par l'observation des œuvres exposées, de trouver des idées, des pistes créatives, pour réaliser les tableaux du film d'animation qui constitue le second temps fort de ce projet.

En avril prochain, les élèves, accompagnés des intervenants de Bouts de

Cartoon, Christine Leyat et Claude Jacquin, en partenariat avec l'association l'Antre-Loup, s'attèleront à la réalisation d'un film d'animation. Les enfants participeront à chaque étape artistique et technique du dessin animé : recherche et écriture du scénario, illustration des idées, découpage de l'histoire, animation, bande son et post-production.

Le film sera basé sur quatre tableaux ayant pour thèmes : la terre, la mer, la ville et le rêve, créés à partir d'éléments naturels et de récupération et dont l'animation sera conçue à partir des éléments sonores (musiques, bruitages) enregistrés par les enfants avec leur intervenante musicale.

Ce projet est l'occasion pour les élèves d'aborder les questions de l'environnement, l'état de la planète, l'écologie, les rêves des enfants, leurs espoirs et leurs visions du monde. Un DVD support remis en fin de projet permettra aux enfants de garder une trace de leur création artistique.

Parrainage au CAEM, Haute-Garonne (31)

Le 28 septembre 2012, les élèves du CAEM de Castelnau d'Estretfonds, en Haute-Garonne, coordonné par Florence Schaaff, ont bénéficié du parrainage d'Eric Lesage, le temps d'une après-midi.

Professeur de piano au conservatoire de Montauban, il a offert ses conseils sur l'interprétation aux élèves qui ont pu s'exercer sur un piano à queue. Le

programme avait auparavant été déterminé conjointement par Eric Lesage et Florence Schaaff.

Cette journée s'est conclue par un concert organisé en soirée. Au programme : des duos piano/violon ou piano/flûte traversière mais aussi des trios, harpe/piano/flûte pour jouer des musiques traditionnelles d'Europe. Par ailleurs, les choristes ont offert une

interprétation de chants traditionnels européens.

Des illustrations en lien avec le programme musical étaient diffusées simultanément.

Cette expérience a été saluée unanimement par les élèves et prescripteurs de cette journée et une reconduction de cette initiative est d'ores et déjà à l'étude.

UN OPÉRA POUR ET AVEC DES ENFANTS

L'opéra a longtemps été réservé à un public d'adultes. Mais depuis près de trente ans, si les enfants vont à l'opéra, l'opéra vient également à eux. Pourquoi cette évolution dans ce domaine musical ? Quelles sont les actions mises en place pour amener les enfants vers l'opéra ? Comment la Fédération nationale des CMR, à travers ses interventions en milieu scolaire s'inscrit-elle dans cette démarche ? Éléments de réponse...

Petit rappel du genre

Avant d'entrer dans le vif du sujet, un rappel descriptif de l'opéra s'impose. L'opéra est une œuvre dramatique mise en musique, composée d'une partie orchestrale (ouverture, interludes, entractes, etc.) et d'une partie chantée répartie entre le récitatif, les airs, les ensembles et les chœurs. Il existe plusieurs types d'opéras : l'opéra séria, l'opéra comique, l'opéra Ballet... Le mot opéra est apparu en France en 1646 et vient du mot italien Opera qui signifie en français, œuvre. Le premier grand compositeur d'opéra italien est Claudio Monteverdi avec des opéras tels que *Orfeo ou le retour d'Ulysse*. Le premier opéra « français » est composé en 1671 par Robert Cambert et Pierre Perrin, *Pomone*. Aujourd'hui l'opéra le plus connu reste *Carmen*, composé en 1875 par Georges Bizet¹.

L'apparition de l'opéra pour enfants ou jeune public

Plusieurs raisons peuvent expliquer le développement de ce type d'opéra. La première fut le constat, il y a près de cinquante ans, d'un désintérêt pour ce genre musical de la part du grand public. Le public traditionnel des opéras vieillissant, une disparition progressive de ce genre pouvait être envisagé. La solution était donc dans le renouvellement et l'ouverture de ce genre musical au plus grand nombre comme le précise Theresa Schmitz dans son article consacré à l'opéra jeune public² : « Au cours des années soixante, une crise semble frapper le genre lyrique : les voix exceptionnelles ne suffisent plus à attirer un public qui "boude" le caractère poussièreux des œuvres et leur mise en scène. [...] Face à des spectateurs d'une moyenne d'âge de soixante ans, le public sera soumis à une redéfinition : on ne parle plus d'un public homogène, mais de publics. Parmi ceux-ci, le jeune public présente un espoir particulier pour la persistance du genre : considéré comme un spec-



tateur de demain, on procède à l'éducation de l'enfant en ayant l'objectif de le transformer en futur mélomane. Cette éducation n'est plus seulement une formation à l'écoute, mais un partage de l'expérience artistique : l'enfant est placé dans une posture active face à l'œuvre d'art même. [...] Ainsi, depuis les années quatre-vingt, les théâtres lyriques mettent en place des départements de sensibilisation [...] : si l'opéra pour enfants a une très longue tradition dans le milieu scolaire, son déplacement sur les scènes lyriques est une particularité de cette époque, une conséquence directe des nouveaux objectifs de démocratisation confiés aux établissements lyriques ».

Ainsi, l'opéra pour enfants est présent depuis longtemps dans le milieu scolaire.

Son développement dans ce milieu va de pair avec l'obligation d'une éducation musicale à l'école primaire. Personne ne met aujourd'hui en doute ni les apports, ni l'importance de cette discipline, qui permet aux élèves d'entrer en contact avec le monde de l'art et d'appréhender le monde de façon plus sensible.

Outre la découverte de la musique classique, style musical « boudé » par le jeune public, qui pourrait constituer à elle seule une raison à l'introduction de l'opéra dans les écoles, c'est bien les caractéristiques similaires entre le

genre opéra et les domaines d'activités de l'éducation musicale qui ont favorisé son étude au sein des classes. Selon les programmes de 2008, l'éducation musicale est constituée de cinq domaines d'activités – la voix, le corps, les codages, le jeu instrumental et l'écoute – écoute musicale qui représente une part importante de l'éducation à l'école primaire tout comme les pratiques vocales (les jeux vocaux et le chant). L'étude d'un opéra permet ces deux types de pratiques. D'ailleurs, les documents d'application « les arts à l'école » tirés des programmes scolaires consacrent un passage sur l'étude des opéras tels que *La Flûte enchantée*.

Notons que, de ce fait, de nombreux ouvrages pédagogiques sur l'opéra ont vu le jour chez les éditeurs tels que Gallimard Jeunesse (*La Sorcière du placard aux balais* de Landowski, *L'Enfant et les sortilèges* de Maurice Ravel...) ou Actes Sud junior, les musiques enchantées (*Le Petit Ramoneur* de Benjamin Britten).

L'ouverture des maisons d'opéras professionnelles au jeune public

Les maisons d'opéras professionnels ont ouvert progressivement leurs portes aux enfants, en mettant en place des départements de sensibilisation et en leur proposant des spectacles adaptés à leurs capacités. Outre l'organisation de visite des lieux, de séances d'appropriation d'œuvres, et de représentations, les opéras comme l'Opéra de Lyon ou l'Opéra Bastille, ont entrepris une adaptation des œuvres classiques – dont la durée avoisine souvent les trois heures – en version réduite à une heure.

De plus, et même si la véritable nécessité de créer une œuvre spécifique pour jeune public et sa valeur artistique font encore parfois débat, de nombreux lieux ont passé commande d'œuvres spécialement conçues pour les enfants à des compositeurs (à défaut d'une intégration naturelle de ce genre d'opéras dans les créations des compositeurs contemporains).

La spécialisation de compositeurs vers l'opéra pour enfants

Ainsi, une génération de compositeurs s'est spécialisée dans la création d'opéras jeune public, œuvres parfois réalisées avec les participations des enfants, à l'image d'Isabelle Aboulker, auteur de sept opéras pour enfants, Julien Joubert (voir encadré), ou encore Didier Grojsman. Pour tous, permettre une approche de l'art lyrique à des enfants sans connaissance musicale est un leitmotiv et par ailleurs, l'opéra permet de traiter de thèmes forts, qui peuvent parfois paraître difficiles à aborder dans le milieu scolaire. Ainsi, l'opéra d'Alain Marcel *Le Paris d'Aziz et Mamadou* aborde avec aisance et sans problème le thème de l'intégration, par la mise en scène de deux enfants de huit ans, un Maghrébin et un Africain, qui se promènent dans une ville qui les rejette, car selon les termes même de l'auteur, « les enfants sont faits pour l'opéra, parce qu'ils ne craignent ni la violence ni l'émotion »³.

FOCUS

DEUX COMPOSITEURS D'OPÉRAS POUR ENFANTS

Isabelle Aboulker

Née en 1938, Isabelle Aboulker, petite fille du compositeur Henry Février, est une passionnée de littérature et de musique française et cela se voit dans son parcours. Dès l'adolescence, elle entre dans la classe d'accompagnement au Conservatoire de Paris, avant de devenir professeur dans l'établissement. Son activité créatrice se développe à partir de 1981 à travers la composition de mélodies, opéras, accompagnements de beaux textes et notamment d'œuvres et opéras pour enfants. De *Moi, Ulysse* (commande pour l'atelier lyrique de Tourcoing, 1982) à *Jérémy Fisher* (commande du quatuor Debussy et de l'Opéra de Lyon, 2007) ses ouvrages *Martin Squelette*, *Douce et Barbe Bleue*, *La Fontaine et le Corbeau*, *Les fables enchantées* ou encore *Les Enfants du levant* sont fréquemment travaillés et figurent dans la programmation jeune public de scènes françaises ou étrangères. Ces œuvres font l'objet de publication sous forme de livres-disques ou autres aux éditions Gallimard Jeunesse, Fremaux & associés ou Alphonse Leduc.

Plus d'informations

- > www.isabelle-aboulker.com
- > www.dailymotion.com/video/xh1nb9

Julien Joubert

Compositeur, la production musicale de Julien Joubert comprend musique instrumentale et vocale, comédies musicales (écrites avec Gaël Lépling), musique symphonique et une soixantaine d'opéras pour enfants, dont plusieurs créés et enregistrés par la Maîtrise de Radio France. Après des études instrumentales de violoncelle et de piano, c'est essentiellement avec le piano et le chant qu'il exerce aujourd'hui son activité d'interprète.

Passionné par toutes les musiques (classique, film ou musique légère), il lie dans chacune de ses activités musicales (composition, enseignement, chant...) modernité et émotion dans un constant souci d'accessibilité. Quelques œuvres de Julien Joubert : *La Petite cuillère*, *Le Retour de la petite cuillère*, *Histoire vraie*, *Ne vous inquiétez pas, c'est provisoire*, ou encore *Au fil du temps* dont les textes ont été créés, entre autres, d'après les idées d'élèves du Moulin des Sittelles, Centre Musique et Découverte du réseau de la Fédération nationale des CMR.

Plus d'informations

- > www.musique-leonie.com
- > www.youtube.com/user/lamusiquedeleonie

Les spécificités de ce type d'opéra

« Chaque nouvelle création nécessite une adaptation spécifique, qu'elle soit conditionnée par la formation, par le public ou par un contexte particulier. L'opéra pour enfants n'implique a priori pas une esthétique précise. Toutefois, dans le milieu étudié, c'est une question de point de vue : il y a autant de partisans qui exigent une adaptation significative du langage musical, dramatique et scénique que de défenseurs de l'exigence de ne surtout rien changer pour le jeune public.

Indépendamment du point de vue adopté dans le discours du créateur, il est indéniable que l'approche change lors de la création. Qu'ils l'admettent ou non, l'enfant-spectateur provoque chez eux une réflexion sur l'acte créatif. Si un changement de style n'est pas nécessairement perceptible, tous les compositeurs étudiés ajustent leur langage habituel. Ils n'attribuent pas nécessairement ces ajustements à l'enfant-spectateur et préfèrent parfois en rendre responsable le choix d'un sujet spécifique – qui demanderait un traitement différent que pour un sujet habituel »².



Bien que les propos de Theresa Schmitz précisent le débat toujours en cours sur la nécessité de créer spécifiquement pour le jeune public, ils pointent néanmoins la nécessité de la prise en compte des caractéristiques de l'enfant dans l'œuvre qui lui sera présentée. Par ailleurs, on l'a vu, c'est la prise en considération de ces caractéristiques qui a déterminé le développement d'œuvres et de compositeurs spécifiques.

Comme le précise Eric Champagne dans son commentaire critique sur l'Arche,⁴ « le spectacle jeunesse revêt souvent un caractère d'approvisionnement, d'apprentissage et d'initiation aux arts

de la scène. Ce genre de spectacle doit pouvoir captiver son public et lui donner envie d'aller plus loin dans la découverte d'un nouvel univers. [...] Pour bien répondre aux exigences du jeune public, le compositeur doit, bien entendu, adopter un type d'écriture plus simple et plus clair. Ici, la simplicité doit faciliter au public l'accès à l'œuvre et participe à sa valeur didactique, si elle doit en avoir une. [...] C'est à partir des années quatre-vingt que le genre semble s'être réellement développé, fixant alors sa forme et un certain nombre de paramètres spécifiques. Il s'agit d'une œuvre brève, d'une durée d'en-

CAS D'ÉCOLE UN AN D'OPÉRA À VINCENNES

Les classes des CM2 de l'école Notre Dame de la Providence ont choisi pour thème de projet musical 2012/2013, la « Découverte de l'opéra ».

L'axe éducatif et culturel de ce projet, conçu par les enseignantes et Virginie Nadouze (musicienne intervenante CMR), a pour but d'ouvrir l'enfant à une connaissance plus large du répertoire musical et de le mettre en situation d'artiste.

Ce projet a également pour objectif de faire acquérir des compétences artistiques dans le domaine de la voix (par exemple, interpréter un répertoire assez large), dans le domaine de l'écoute (maîtriser les critères d'analyse du son et ceux d'une musique), dans les activités corporelles (continuer à utiliser son corps en toute confiance et sans trop de gêne), et dans les activités de création (prendre plaisir à construire, à inventer, à laisser libre cours à son imagination).

Les élèves bénéficieront d'une séance hebdomadaire de musique avec la musicienne intervenante, une visite à

l'opéra Garnier, une rencontre artistique avec un chanteur lyrique, un partenariat avec un professeur de danse pour insérer des moments chorégraphiques dans le projet final et un travail avec un pianiste accompagnateur pour les répétitions.

La finalité de ce projet est la préparation d'un opéra avec les enfants, qui nous emmènera à la découverte de différentes œuvres comme *Les Enfants du Levant* et *Douce et Barbe Bleue* d'Isabelle Aboulker, *Carmen* de Bizet, *La Flûte enchantée* de Mozart ou encore *Le Petit Ramoneur* de Benjamin Britten.

Une représentation est programmée le 13 juin 2013 à la salle Georges Pompidou de Vincennes.

Ce projet d'école pourra être investi dans plusieurs disciplines tout au long de l'année comme la littérature ou les arts visuels... Il est rendu possible par l'intervention de la musicienne intervenante CMR en partenariat avec le corps enseignant, la municipalité, mais aussi de nombreux intervenants extérieurs et les parents d'élèves.

L'OPÉRA POUR ENFANTS AVEC LES CMR

viron cinquante minutes ; son sujet est spécifiquement destiné aux enfants, et l'opéra pour jeune public doit impérativement être chanté dans la langue de ses jeunes auditeurs ».

Toutes les études s'accordent aujourd'hui sur les caractéristiques fondamentales de la durée (entre cinquante minutes et une heure) et du sujet de l'œuvre qui doit être spécifique au jeune public.

D'autres méthodes de séduction ont également été avancées :

– la répétition peut être employée pour faciliter l'écoute et créer un sentiment de « déjà entendu », mais l'usage de la répétition ne doit pas devenir monotone (cf. *Le Petit Chaperon rouge* par Georges Aperghis),

– la diversification des styles musicaux, du rythme de la narration et de l'atmosphère des différentes scènes est importante pour surprendre les enfants (cf. Jonathan Dove et Alasdair Middleton, *Le Chasseur de cygne*, 2009),

– l'emploi de la mélodie qui s'inspire souvent de la chanson enfantine (comptines, rondes et chansons du patrimoine) apparaît central.

En dehors des spécificités propres à l'œuvre, la possibilité pour les enfants d'effectuer une sortie à l'opéra (visiter les lieux, assister à un opéra, découvrir les métiers propres à ce genre musical) ou de rencontrer les acteurs, comédiens et musiciens, sont autant d'éléments qui aideront à l'étude ou l'appropriation d'un opéra par les enfants.

Enfin, rendre l'enfant acteur de ce genre musical par l'écriture et/ou l'interprétation d'une œuvre constitue le meilleur moyen de séduire le jeune public et susciter son intérêt pour le genre.

1. Migrenne Daphné, « Peut-on étudier un opéra à l'école primaire ? », Mémoire de recherche Master métiers de l'éducation, de l'enseignement, de la formation et de l'accompagnement, discipline : éducation musicale, dirigé par Françoise Thauré.
2. Schmitz Theresa, *L'Opéra jeune public. Stratégies compositionnelles pour transformer l'enfant-spectateur en mélomane*, in transposition. Musique et sciences sociales, 2012 (<http://transposition-revue.org/L-opera-jeune-public-Strategies>).
3. Paola Genone « Comment l'opéra vient aux enfants » in *L'express.fr*, 22 mars 2004.
4. Eric Champagne « L'opéra pour enfants ou la quête d'identité : commentaire critique sur L'arche, d'Isabelle Panneton et Anne Hébert, Circuit : musiques contemporaines, vol. 16, n°2, 2006, p.83-92, <http://id.erudit.org/iderudit/902400ar> DOI : 10.7202/902400ar.

Parmi les pratiques et activités proposées par les musiciens CMR dans le cadre de leurs interventions au sein des écoles ou des carrefours d'animation et d'expression musicales (CAEM), la mise en place d'opéras pour et avec les enfants revient régulièrement. Ainsi de nombreux projets ont vu le jour et de nouveaux sont en construction. Ne pouvant tous les décrire, nous avons choisi de vous présenter un projet en construction dans le Val-de-Marne, avec les élèves de CM2 de l'école Notre Dame de la Providence à Vincennes ayant pour thème « Un an d'opéra » (voir page précédente).

Quoi qu'il en soit et quels que soient les projets et les lieux de mise en application, il est important de préciser que ce sont des projets d'envergure et de longue haleine, qui imposent un travail multi-partenarial et nécessitent l'adhésion de tous, en premier lieu, des équipes scolaires. La place du musicien intervenant est essentielle. Il est le chef d'orchestre de l'opération. Les principaux partenaires de ce type de projet sont :

- le conseiller principal d'éducation musicale (CPEM) de la circonscription,
- la municipalité, pour le soutien logistique et financier qu'elle pourra apporter entre autres par la mise à disposition de la salle de spectacles,
- les structures d'enseignement musical de la ville,
- les parents d'élèves, artistes pouvant intégrer le projet et autres associations faisant partie du paysage culturel de la ville.



Julien Joubert et les classes de l'école de L'Orme aux loups (77) pour la création de *Bonjour Monsieur Jules Verne*.

Quelques exemples d'opéra réalisés avec les CMR

- > **L'Oiseau-Pierre**, Morbihan, 2004
- > **Le Monde des elfes**, Ain, 2012/2013
- > **Docteur Jekyll et Mister Haydn**, Seine-et-Marne, 2002 (photo page précédente)
- > **Rendez-vous ou le secret de la Joconde**, Pyrénées-Atlantiques, 2010 et 2013
- > **L'Opéra des Vilains**, Ormesson sur Marne, Val de Marne, 2012
- > **Bonjour Monsieur Jules Verne**, Seine-et-Marne, 2005-2006 (photos ci-dessus)
- > **Pantin pantine**, Drôme, 2001
- > **Belphégor**, Hauts-de-Seine, 2013 Répétition filmée à Bagneux en 2012 avec des enfants accompagnés par l'Orchestre d'Harmonie de la Musique de la Police Nationale, direction Jérôme Hiliaire (hors cadre d'intervention CMR). <http://youtu.be/3-xkCQ49kXg>

SITE INTERNET DU COLLECTIF

Le collectif des associations partenaires de l'école publique (CAPE) qui regroupe une vingtaine d'organisations – dont la Fédération nationale des CMR – et milite pour une refondation des politiques publiques d'éducation, a lancé son site www.collectif-cape.fr. Il a pour objectifs de permettre l'expression de ce collectif, porter à la connaissance de tous ses réflexions et ses travaux sur toutes les questions attendant à l'éducation de la jeunesse qui nous concerne ; de permettre la coexistence sur un même site des points de vue et des actualités des diverses associations composant le collectif, pour favoriser leur connaissance mutuelle et leur audience dans l'espace public et enfin de proposer diverses ressources aux professionnels de l'univers éducatif, issues des publications des associations du collectif.

Pour rappel, le CAPE défend trois types d'ambitions : démocratiques (éduquer pour « faire société », défendre une approche globale des temps et des lieux d'éducation), pédagogiques (l'éducation est notre avenir, lutter contre l'école du tri pour l'égalité et la mixité sociale, défendre l'intérêt de l'enfant, harmoniser les temps et les rythmes éducatifs, construire une continuité éducative), et politiques (co-construire les politiques publiques, rendre à l'éducation sa dimension sociale, articuler les métiers de l'éducation et mettre les projets en synergie, promouvoir un autre pilotage du système éducatif).

www.collectif-cape.fr

9 février 2013

Conseil d'administration

Nogent-sur-Marne

19 février 2013

Bureau fédéral

Nogent-sur-Marne

7 et 8 mars 2013

Commission milieu spécialisé

Nogent-sur-Marne

9 mars 2013

Comité d'entreprise

Nogent-sur-Marne

14 et 15 mars 2013

Commission milieu scolaire et médiation culturelle

Nogent-sur-Marne

20 mars 2013

Bureau fédéral

Nogent-sur-Marne

21 et 22 mars 2013

Rencontres de l'encadrement

Nogent-sur-Marne

23 et 24 mars 2013

Commission petite enfance

Nogent-sur-Marne

6 avril 2013

Comité d'entreprise

Nogent-sur-Marne

13 avril 2013

Conseil d'administration

Nogent-sur-Marne

17 avril 2013

Bureau fédéral

Nogent-sur-Marne

4 mai 2013

Comité d'entreprise

Nogent-sur-Marne

15 mai 2013

Bureau fédéral

Nogent-sur-Marne

17-19 mai 2013

Assemblée générale

Nivillac & Sulniac

RÉSEAU NATIONAL MUSIQUE & HANDICAP CRÉATION DE L'ASSOCIATION

Initié en février 2009 sous le patronage du ministère de la Culture et de la Communication, le réseau national Musique & Handicap réunit les professionnels signataires de la charte Musique & Handicap. Les signataires s'engagent à favoriser l'inscription et la pratique de la musique pour les personnes handicapées, là où cette activité existe pour tout citoyen ; à promouvoir toutes les dynamiques qui contribueront à favoriser cet accès dans les meilleures conditions ; à travailler en réseau avec les acteurs concernés afin d'enrichir leur pratique, de développer ou d'ajuster leurs pédagogies et enfin à contribuer à la préparation des futurs éducateurs et enseignants à l'adaptation de leur pédagogie.



Né du constat d'un nombre important d'initiatives mal repérées et pour répondre à un sentiment d'isolement et de manque d'informations des professionnels, l'association MESH lance en mars 2008, un groupe de travail. Le succès rencontré entraîne la création d'une charte de valeurs communes et le réseau prend forme sous la coordination de l'association. Le 14 février 2013, le réseau se dotera d'un cadre juridique avec la création de l'association Réseau national Musique & Handicap. La Fédération nationale des CMR a logiquement pris part à ce réseau en devenant signataire et en travaillant à la rédaction des statuts de l'association. Aujourd'hui, elle prolonge son investissement en sollicitant un siège au conseil d'administration.

www.musique-handicap.fr

Directeur de la publication : Jean-Louis Davicino
Rédaction : Marie-Alice Lebeurier, Virginie Nadouze, Sylvie Bessenay
Chargée de communication : Marie-Alice Lebeurier, communication@lescmr.asso.fr
Crédits photos (sauf mentions particulières) : © FNCMR / ISSN 1293 - 7703

Fédération nationale des CMR - 2, place du Général Leclerc - 94130 Nogent-sur-Marne
Tél. 01 48 73 06 72 - Fax 01 70 74 64 86 - federation@lescmr.asso.fr - www.lescmr.asso.fr